

### 1. Compte administratif 2018.

212 217 € non dépensés sont reportés sur le budget 2019 : 190 000 € en section d'investissements et 22 777 € en section de fonctionnement.

### 2. Taux d'impositions 2019.

On notera qu'aucune augmentation n'est prévue pour l'année 2019, c'est même une baisse qui est annoncée par Pascal Perrin, à savoir : pour la taxe d'habitation 14,22 % (au lieu de 14,77 % en 2018) ; pour la taxe du foncier non bâti 18,54 % (au lieu de 19,17 % en 2018) et enfin, pour la taxe sur le foncier non bâti 70,44 % (contre 73,16 % en 2018), soit un résultat attendu pour 2019 de 359 842 €.

### 3. Budget primitif 2019.

« Certaines lignes augmentent comme l'électricité ou l'eau, . Cela s'explique par une hausse des tarifs et l'installation de nouveaux équipements de chauffage notamment dans la salle des fêtes », indique Pascal Perrin aux élus. Par ailleurs, le maire regrette de ne pas connaître encore le montant exact de la dotation attribuée par Dinan Agglomération. « Construire un budget primitif sans avoir connaissance du montant de la dotation nous apparaît aberrant », a-t-il précisé. Olivier Boixière (Opposition) approuve : « Surtout lorsque l'on sait que cette dotation correspond à peu près à 8 % de notre budget ». Au final on retiendra un budget total de fonctionnement de

968 000 € (dont le report 2 018 de 22 777 €) et un budget total d'investissements de 467 000 € (incluant le report de 190 000 € de 2018), soit un budget primitif global 2019 de 1 425 000 €. À noter que le taux d'endettement par habitant, de la commune de Saint-Hélen est particulièrement faible par rapport aux communes de même catégorie, à savoir : 92 € par habitant, ce dont le maire et les membres du conseil municipal se sont félicités.

### 4. Cimetière.

La commune souhaite faire l'acquisition prochaine d'un logiciel de gestion des emplacements, attributions et encaissements, ceci afin de simplifier les tâches administratives parfois complexes et longues. Le règlement du cimetière est toujours en cours de rédaction et devrait bientôt être présenté aux élus. Les nouveaux tarifs ont fait l'objet d'une présentation et de quelques interventions de la part des conseillers et adjoints. Du côté des Concessions : 15 ans coûteront 90 € ; 30 ans 200 € et celle de 50 ans est supprimée. Côté Colombarium : 5 ans coûteront 160 € ; 10 ans 240 € ; 15 ans 320 € et 20 ans 400 €. La possibilité des 30 ans est supprimée également. Enfin, concernant les Cavurnes : 10 ans coûteront 45 € ; 15 ans 60 € et 30 ans 120 €. Parmi les interventions, celle de Martine Bugeaud, première adjointe, qui n'a pas trouvé logique de ne pas proposer de tarifs dégressifs particulièrement pour les concessions habituelles. Lors du vote elle a donc voté contre et mis à part une abstention, l'ensemble du conseil a voté pour ces nouveaux tarifs.